

LES P'TITS DÉJ' CléA®



Un lundi par mois, l'Atelier de Pédagogie Personnalisée de l'AREPSHA-CREPSE anime une réunion d'information collective à destination de tous : usagers de l'établissement, grand public, employeurs, demandeurs d'emploi, partenaires, etc.

De 9h à 10h, vous pourrez ainsi découvrir le dispositif CléA®, les étapes de la certification et vous inscrire à l'une des sessions d'évaluation.

> **Sans inscription préalable** : se présenter à l'accueil de l'établissement à 8h55 (5 rue Auguste-Colonna, 42 100 Saint-Étienne). Collation offerte à tous.

> **Présence obligatoire pour tout usager de l'établissement souhaitant réaliser la certification CléA®** (Socle de connaissances et compétences professionnelles).

CONTACTS

Katy GUIMET

Coordonnatrice APP Saint-Etienne AREPSHA-CREPSE
clea-kguimet.eval@crepse.fr

CALENDRIER 2021 DES P'TITS DÉJ' CLÉA

Lundi 11 janvier
Lundi 1er février
Lundi 1er mars
Lundi 29 mars
Lundi 26 avril
Lundi 17 mai
Lundi 21 juin
Lundi 19 juillet
Lundi 6 septembre
Lundi 4 octobre
Lundi 8 novembre
Lundi 6 décembre



VOUS ÊTES PRO ? FAITES LE SAVOIR !



READAPTATION PROFESSIONNELLE
Centre de Réadaptation Professionnelle /
École de Réadaptation Professionnelle
affilié Centre de Pré-Orientation
Délivré par AFNOR Certification
www.nf-service.fr



AREPSHA
CREPSE
Centre de Réadaptation Professionnelle de Saint-Etienne



atelier de pédagogie
personnalisée

Certif'pro



LA PREMIÈRE CERTIFICATION INTERPROFESSIONNELLE AU SERVICE DES SALARIÉS ET DEMANDEURS D'EMPLOI ISSUS DE TOUS LES SECTEURS D'ACTIVITÉ



**FAITES OFFICIELLEMENT RECONNAÎTRE VOS COMPÉTENCES
POUR AMÉLIORER VOTRE EMPLOYABILITÉ ET DONNER
UN COUP DE POUCE À VOTRE AVENIR PROFESSIONNEL**

Les 7 domaines du Socle de connaissances et de compétences professionnelles certifiés par CléA®

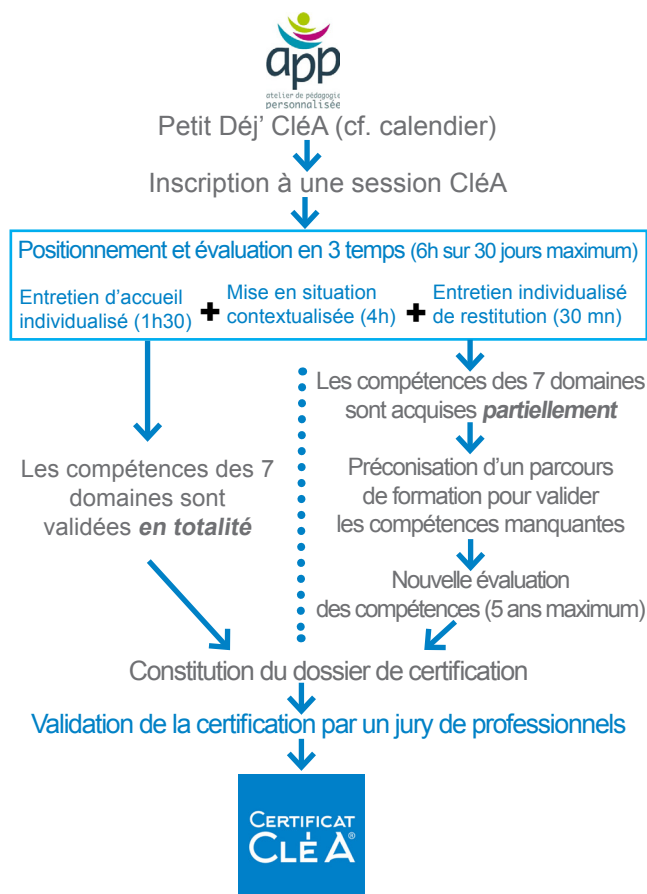
1. La communication en français
2. Le calcul et le raisonnement mathématique
3. L'utilisation d'un ordinateur et les techniques de la communication numérique
4. Le respect des règles et le travail en équipe
5. Le travail en autonomie et la prise d'initiatives
6. La capacité d'apprendre à apprendre
7. La maîtrise des règles, gestes et postures : hygiène, sécurité, environnement

Le certificat CléA® : pour qui ? Comment ?

- > Un dispositif **pour tous**, salariés comme demandeurs d'emploi, en priorité à destination d'un public **peu qualifié**
- > Une démarche valorisante
- > Pas de **prérequis**, pas de **prescription**
- > Un **atout** pour l'évolution professionnelle
- > un **repère** pour les employeurs et recruteurs

Les étapes de la certification à l'APP AREPSHA-CREPSE

Habilité nationalement par CERTIF'PRO, le réseau APP nous confère, de par notre labellisation, le droit de délivrer la prestation CléA® dans son intégralité.



Faire un bilan de vos acquis et les valoriser

Faire émerger vos points forts, savoir-faire et aptitudes

Valider une démarche projet et permettre une évolution professionnelle

Renforcer votre employabilité et la faire valoir sur le marché de l'emploi

Améliorer votre candidature et faire la différence

Faire reconnaître vos compétences et votre potentiel au sein de votre entreprise

Engager un parcours de formation et renforcer vos compétences

Décrocher une certification reconnue par tous les secteurs d'activité, dans toute la France